



Mauves en Noir
BP5
7 rue du Carteron
44470 Mauves sur Loire
mauves-en-noir@orange.fr

**11^e FESTIVAL
DE MAUVES SUR LOIRE
28-29 AVRIL 2012**

Mauves en Noir 2012

Mauves en Noir propose un concours de nouvelles « polar/roman noir », dont le règlement figure ci-dessous :

REGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES ADULTES

article 1- catégories ouvertes : Il y a deux catégories : lycéens et adultes. Un règlement est établi pour chacune des catégories

article 2 - le texte doit obligatoirement commencer par cette phrase (proposée par Jérémie Guez) :

"ça faisait longtemps qu'il n'avait pas croisé sa gueule dans un miroir".

article 3 - présentation de la nouvelle :

Le texte sera imprimé, format A4, recto seulement, marges 2,5, interligne 1,5, police 12 et caractère New Roman, **agrafé et paginé**.

Aucun manuscrit ne sera accepté.

Le texte sera compris entre 4 et **6 pages maximum**.

Les nouvelles ne respectant pas ces normes seront éliminées d'emblée.

Afin de préserver l'anonymat, aucune mention d'auteur, aucun signe distinctif, ne devra apparaître sur la nouvelle.

Une enveloppe fermée, sur laquelle le titre de la nouvelle et la catégorie seront seuls notés, sera jointe à l'envoi. Cette enveloppe contiendra le nom de l'auteur, son adresse complète, son numéro de téléphone et son adresse e-mail.

article 4 - expédition :

Les nouvelles seront adressées en **six exemplaires** par courrier postal, dans une enveloppe de format A4, sans aucun autre document que ceux demandés ci-dessus (pas de lettre d'accompagnement) exclusivement à :

Nathalie Torselli
concours de nouvelles adultes Mauves en Noir
7 rue du Grand Pilonnais
44470 CARQUEFOU

article 5 - date limite d'envoi (cachet de la poste faisant foi) : **15 octobre 2011**

article 6 - restitution des nouvelles : Les envois ne seront pas retournés aux auteurs. Seuls les lauréats seront avertis individuellement des résultats, et devront alors fournir leur texte, par e-mail, pour publication dans le recueil.

article 7 - sélection des textes : Ne sont pas admis à concourir les auteurs déjà publiés par une maison d'édition, à l'exception des participations à des revues ou à des recueils collectifs. Les participants garantissent les organisateurs contre tout recours pour plagiat. Les textes jugés diffamatoires seront exclus. Chaque candidat ne peut participer qu'avec une seule nouvelle.

article 8 - détermination des lauréats : Les nouvelles seront évaluées sur leur conformité au thème imposé et au genre polar/roman noir, ainsi que sur leur qualité littéraire. Les décisions du jury sont souveraines et n'ont pas à être justifiées. Les résultats seront annoncés au moment du festival et paraîtront ensuite sur le site : **www.mauvesennoir.com**

article 9 - les prix : Les nouvelles primées seront publiées dans le recueil édité à l'occasion du festival, avec celles des auteurs invités. Les lauréats sont invités au festival, ils peuvent être hébergés chez l'habitant mais leurs frais de déplacements ne seront pas pris en charge.

article 10 - publication : Les lauréats publiés restent propriétaires de leurs œuvres. Ils autorisent néanmoins les organisateurs à publier leur texte, sans pour autant se prévaloir de droits d'auteurs, et ce pendant une durée maximale de six mois à compter de la clôture du Festival. Ils autorisent Mauves en noir à publier leur nouvelle sur le site du festival, après le festival. Elles pourront être lues en public dans les semaines précédant le festival et pendant le festival.

article 11 - modification du règlement : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement ou d'annuler le concours.

article 12 - acceptation du règlement : Le seul fait de participer implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toutes précisions sur :

www.mauvesennoir.com – e-mail : mauves-en-noir@orange.fr